

**AGENCE NATIONALE DE GESTION DES
CATASTROPHES
ET DES
SITUATIONS DE CRISES**

=====

**CONSEIL PERMANENT DES ORGANISATIONS NATIONALES
D' ACTIONS HUMANITAIRES ET DES SECOURS D'URGENCES**

=====

**SOS
CATASTROPHES ET CALAMITES SANS FRONTIERES
ONG**

Ouvrant dans
La Prévention et la Gestion des Catastrophes Naturelles
Technologiques – Environnementales Connexes.

=====

**ATELIER SOUS REGIONAL DE L'UIT Pour les PAYS DE
L'AFRIQUE CENTRALE SUR LE ROLE DES
TELECOMUNICATIONS / TIC DANS LA GESTION DES
CATASTROPHES DU 30 Mai au 1^{er} Juin 2007**

=====

Présentation de Mr Jean Marie TSALA MESSINGA
EXPERT A L'ONG
" SOS CATASTROPHES et CALAMITES SANS FRONTIERS

CONTACTS :

BP : 12430 Yaoundé ;
222 18 73 ;

Tel : (237) 963 79 37 FAX : (237)
Email : rensongcam@yahoo.fr

LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CATASTROPHES

L'ONU a élaboré la stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes en tant que cadre d'action global visant à aider des sociétés à mieux résister aux effets des aléas naturels et des catastrophes Technologiques et Ecologiques qui en découlent afin de réduire les pertes sur les plans humains, économique et social. Cela suppose une réorientation conceptuelle, alors qu'on mettait l'accent sur les interventions en cas de catastrophes. Il s'agit à présent de privilégier la gestion des risques en intégrant la prévention des catastrophes dans une stratégie de Développement Durable.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a demandé que deux tâches supplémentaires concernant directement la Prévention des Catastrophes soient entreprises, à savoir :

1. La poursuite de la coopération Internationale pour l'atténuation des effets du phénomène el niño / la niña.
2. Et le renforcement des capacités de Prévention des Catastrophes grâce à la mise au point des systèmes d'Alerte Rapide.

Nous commencerons notre présentation par la définition de quelques concepts contenus dans le thème de nos travaux qui est, je le rappelle, Le rôle des télécommunications / TIC dans la gestion des catastrophes.

À savoir ce qu'on entend par catastrophe, aléas, mesures d'atténuation et capacités à en faire face;

QUELQUE DEFINITIONS

Une catastrophe se définit comme le résultat de l'impact d'un aléa naturel sur un système socio-économique ayant un certain degré de vulnérabilité, qui empêche la société ou la population touchée de faire face comme il convient à cet impact.

Tandis que, les aléas comprennent des phénomènes tels que ; les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrains, les tsunamis, les inondations, les incendies, les crashes etc....

On entend par mesure d'atténuation, l'ensemble des mesures visant à limiter l'impact négatif des aléas naturels et des catastrophes environnementales et technologiques qui en découlent. (Ex : le activités de formation et l'adoption des lois constituent quelques exemples.)

La capacité de faire face, constitue l'ensemble des mesures préventives afin de pouvoir faire face efficacement à l'impact des catastrophes. La mise en place d'infrastructures (de télécommunications efficaces et le contrôle régulier des systèmes d'alarme font partie de telles mesures de ces mesures.)

TELECOMMUNICATION :

Les télécommunications se définissent comme l'ensemble des moyens de communication à distance.

LES URGENCES:

Il y a urgence quand il y a nécessité d'une prompte solution, mesure ou action de sauvetage sur le champ de l'action en face.

Suite aux définitions de ces quelques concepts énumérés, il s'avère donc que le rôle des télécommunications / TIC dans la gestion des catastrophes ou de situations de crise est donc une fonction stratégique qui relie plusieurs autres activités, à savoir gestion des risques, gestion de la sécurité, sauvegarde de l'environnement, protection, gestion des imprévus et des interventions en cas d'urgences de catastrophes.

Dans la stratégie et du plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr, élaboré suite à la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui s'est tenue du 23 au 27 mai 1994 au Japon, dans la ville de Yokohama, les ressortissants de plus de 155 pays du globe présents aux travaux, ont adopté un certain nombre de principes et de résolutions, au premier rang desquels, celui sur « l'alerte rapide en cas de catastrophes.

L'alerte rapide en cas de catastrophes imminente Et la diffusion efficace d'informations par les moyens de télécommunications, y compris les services de radiodiffusion, sont des éléments clés de succès de la prévention et d'une très bonne gestion des catastrophes.

Cette vision s'articule autour d'une stratégie systémique, présumé par la trilogie « Prévenir, Intervenir, Rassurer), qui dévoile une approche globale et active, "Avant-Pendant et Après, les catastrophes".

- **Prévenir** par la promotion et une culture de prévention au moyen de l'information, la communication, de la sensibilisation et de l'éducation des masses.
- **Intervenir**, par une prompte réponse appropriée aux catastrophes qui se déclarent, à travers l'organisation efficiente des secours aux sinistrés et victimes des catastrophes.
- **Rassurer** à travers une gestion post-catastrophes ou crise sur la réhabilitation, la réinsertion sociales des victimes.

L'objectif global sur le rôle des Télécommunications / TIC dans la gestion des catastrophes, est de rendre plus efficiente et apporter une prompte réponse à une situation d'urgence qui nécessite la protection et la sauvegarde rapide des vies humaines, des économies et de l'environnement.

Ainsi que mettre à la disposition des acteurs de gestion des catastrophes et des situations d'urgences, des outils de communication plus performants et de très hautes technologies, dans la gestion des catastrophes afin de réduire leurs conséquences néfastes, par les moyens les plus rapides et atténuer aussi leurs conséquences sur les populations, les biens et sur l'environnement.

QUELQUE CAS DES CATASTROPHES SURVENUES DANS LE MONDE CES 10 DERNIERES ANNEES DUES A LA DEFFAILLANCE ET AU MANQUE DES TELECOMMUNICATION DANS LEURS GESTIONS

QUELQUES EXEMPLES :

A – DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE

Le tremblement de terre de KOBE au Japon, est l'une des parfaite illustration, où durant près trois jours, les communications n'ont pas fonctionnées clouant ainsi au sol tout les services de secours devant être apporter aux sinistrés.

- Crash du boeing 767 d'Egypte Airs ayant en son bord 217 passagers qui assuraient la liaison entre NEW YORK et le Caire s'étant abîmé aux larges des cotes de l'Etat du Massachusetts peu après son décollage.
- Les EVENEMENTS du 11 septembres 2002 aux ETATS UNIES
- Le naufrage du « JOOLA » au Sénégal septembre 2002 causant une perte en vies humaines de plus de 1000 personnes.

B- LES CAS DU CAMEROUN, PLUS PRES DE NOUS.

- Incendie du quartier NSAM / YAOUNDE le 14 Février 1998 avec près de 200 morts, objet de création de notre organisation
- Les Inondations de LIMBE Juin 2001.
- Le naufrage du COTONOU au large des cotes de l'océan à KRIBI,
- Plus récemment le crash d'un avion de la KENYA AIRWAYS, début Mai en cours.
- Le crash d'un avion Sud Africain disparu du couloir Cotonou / Douala le 24 Février 2007 dont l'épave a été retrouvée le 20 Mai 2007 dans le flan ouest du Mont Cameroun, sans plus vies humaines de ces occupants, illustrent une fois de plus, une très grandes défaillances du rôle de télécommunication/TIC dans la gestion des catastrophes.

DIFFICULTES EPROUVEES AVEC LE RÔLE DES TELECOMMUNICATIONS /TIC DANS LA GESTION DES CATATROPHES

- 1 Sur ce chapitre, les difficultés rencontrées sont multiples. Nous mettons ici en relief, les plus saillantes au rang desquelles,
 - L'information et la communication

Tout d'abord il y a à noter et à retenir que, la prévention comme la gestion de toute catastrophe, commence toujours par l'information et cette information nécessite et entraîne d'office à tout prix une communication pour la télécommunication pour sa gestion au service de la catastrophe.

Le manque d'un système de partage de l'information et de communication entre différents acteurs et structures en charge de gestion des catastrophes constitue l'une des difficultés majeures éprouvée dans la gestion prompte et efficace de nos catastrophes ici au Cameroun

DIFFICULTES RENCONTREES SUR LE TERRAIN

Ces difficultés se situent à deux niveaux.

Niveau I : AU SEIN DE NOTRE ORGANISATION D'ABORD.

Nous relevons ici le manque de certains équipements de télécommunication, fixes ou mobiles tel que (des phonies, un poste émetteur-récepteur ou de tout autre appareils nous permettant de émettre ou de recevoir les informations et communication, ceci en dehors de nos liaisons téléphoniques du siège de notre organisation à nos quatre antennes régionales implantées dans le territoire national. Comme conséquences, certaines de nos interventions et mesures tardives dans les lieux des sinistres (catastrophes).

Niveau II : DES DIFFICULTES VECUES DANS L'ENSEMBLE IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES OU STRUCTURES

Le manque de partage et le relais de l'information reçue en direction d'autres structures partenaires impliqués dans la gestion des catastrophes ce qui implique un manque de collaboration en matière de relais et de partage de l'information.

- Absence des points focaux publics de télécommunication /TIC dans nos grands axes routiers et agglomérations, voire même tout au long du tracé du projet Papeline TCHAD/CAMEROUN pour la gestion des urgences en cas de catastrophes.

*L'absence des réseaux MTN et Orange et voire de téléphonie fixe dans certaines zones et localités du pays, dont la présence peut faciliter la gestion des situations d'urgences en cas de catastrophes pour le relais des informations de l'aval à l'amont (visé versa).

- le manque d'un programme national de gestion tant de l'information que de télécommunications d'urgence en matière de prévention et de gestion des catastrophes au service des acteurs et de différents responsables en charge des opérations de secours et de s interventions d'urgences.
- L'absence et le manque d'utilisation de l'informatique et des outils de Nouvelles Technologies et de Communications /TIC dans la gestion des catastrophes (exemple un site web public l'usage de l'Internet et l'intranet en cas de gestion de catastrophes. S'avère nécessaire entre partenaires et de différents ETATS MAJORS des structures en charge des SECOURS.
- Le manque d'un système de diffusion des informations relatives aux aléas auprès des populations.
- La plupart de nos sites à risques tout comme certaines localités dans lesquelles surviennent les catastrophes sont dépourvues des équipements de communications/TIC ce qui ne permet et ne facilite pas l'accès à l'information et la gestion des catastrophes dans ses localités. Comme conséquences, ces catastrophes restent méconnues et muettes et échappent à toutes gestions et connaissances.
- Absence ou défaillance d'une politique de coordination des structures d'intervention en cas de gestion des catastrophes.
- Le manque de formation dans la gestion des télécommunications /TIC d'urgences.
- Le manque d'énergie électrique dans certaines zones, localités victimes des catastrophes aux fins de relayer l'information.
- La rétention de l'information au détriment une large diffusion et communication.

LISTING DE NOS SUGGESTIONS

Face à l'alourdissement du bilan des catastrophes de toute nature, tant en nombre de victimes qu'en terme financiers, pourvoir et avons réagir aux situations de crises et aux catastrophes signifie être capable de déployer rapidement des ressources aussi bien humaines et financière que logistiques.

De ce fait, le rôle des télécommunications /TIC dans la gestion des catastrophes s'avère très très impérieux et indispensable et nous conduit aux suggestions suivantes.

Il serait très souhaitable que les gouvernements ici présents élaborent des plans de politiques des télécommunications d'urgence pour la gestion des catastrophes et des

situations de crises pour faciliter tant une alerte rapide que d'intervention d'urgence en cas de catastrophes

- Multiplier dans leurs différents territoires, des centres régionaux, locaux des télécommunications pour une gestion efficace des catastrophes.
- Que le partage de l'information entre différents acteurs et structures en charge de gestions de secours en cas de catastrophes soit très vite partagé au moyen des voies de communications les plus rapides (tant à l'aval qu'à l'amont).
- Mettre à la disposition du public, de l'opinion nationale et internationale, un site web pour le suivi et la gestion des secours d'urgences en cas de catastrophes.
- Promouvoir et impliquer l'usage des TIC dans la gestion des catastrophes et de situations d'urgence.
- Doter toutes les régions et des sites à risques des équipements de surveillance et des outils de télécommunication /TIC voire publics pour le relais des informations en cas de catastrophes et des situations d'urgences.
- Doter chaque point focal d'un système de n° vert (pour appel en cas de catastrophes et d'urgences).
- Dresser un annuaire téléphonique vert de télécommunication avec tous par inters point focaux.
- Recenser, Identifier et Dresser une base de données des acteurs d'institutions publique et structures impliquées dans la gestion des catastrophes (Institutions étatiques, CNPS, société civile (ong) croix rouge).
- Doter tous ces acteurs et institutions de certains équipements de lignes vertes de communication et de télécommunications (poste téléphoniques fixe, phones, ordinateurs, net site web.)
- Faire partager l'information sur la catastrophe à tous les acteurs une fois celle-ci survenue.

CONCLUSION

Les politiques menées par certains pays et gouvernements de faire promouvoir les systèmes d'alerte rapides permettent de réduire les pertes en vies humaines, de protéger les ressources et l'environnement de leurs pays respectifs.

Car la sécurité et la protection de la population, des économies et de l'environnement face aux catastrophes et aux accidents de toutes natures, constituent aujourd'hui, une préoccupation partagée par l'ensemble de la communauté Internationale.

Ainsi trois conditions sont absolument nécessaires pour qu'une alerte rapide produise les résultats escomptés.

- D'abord la détection du risque, qui va du devoir des pays, des gouvernements
- Ensuite, apprécier avec justesse la vulnérabilité de la population vers laquelle est dirigée l'alerte.
- Enfin transmettre sans délai les informations claires aux personnes à même d'agir pour limiter les conséquences du sinistre.

Ces trois actions doivent être menées sans perdre du temps si l'on veut protéger les populations en péril, les biens et l'environnement.

Aujourd'hui, nous disposons des moyens plus précis de prévoir, et d'évaluer les dangers, qui sont les techniques modernes de communication qui nous permettent de diffuser largement et très rapidement l'information, les TIC à nous d'en faire un très bon usage .

Merci de votre très aimable Attention !

Jean Marie TSALA MESSINGA

EXPERT A SOS CATASTROPHES,